

CHAPELLE INTERNATIONALE

COMITE DE SUIVI

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 NOVEMBRE 2023

Participants :

	Prénom	NOM	Qualité
Mairie du 18 ^e arrondissement	Léa	BALAGE EL MARIKY	Adjointe au Maire du 18e chargée de la vie associative, de l'alimentation durable, des circuits courts et des repas scolaires
	Mario	GONZALEZ	Adjoint au Maire du 18ème, chargé de l'Urbanisme et du Logement
	Kévin	HAVET	Adjoint au Maire du 18e chargé de la sécurité, de la police municipale et de la vie nocturne
	Gilles	MENEDE	Adjoint au Maire du 18ème, chargé des Espaces Verts et Affaires Funéraires, de la Nature en Ville, de la Végétalisation de l'Espace Public.
	Aurélie	FISCHER	Chargée de mission Grand Projets Urbains, Concertation, Politique de la ville et centres sociaux
	Gislain	GUIDONI	Chargé de mission pour la transformation de l'espace public, la voirie, les mobilités et la propreté au sein du cabinet du maire du 18e arrondissement
Ville de Paris	Myriam	BERCOVICI	Cheffe de projet, Direction de l'Urbanisme
	Marine	LE HER	Chargée de développement locale, Direction de la démocratie, des citoyennes et des territoires
Espaces Ferroviaires	David	LUCAS	Directeur de l'Aménagement IDF
	Jacques	LONGO	Chef de Projets Urbains
	Gustave	PIQUET	Chef de Projets Urbains
	Elise	LUCAS	Chargée de Projet Technique Aménagement
	Anaïs	MICHELET	Responsable communication
AUC	Théo	LARVOIRE	Chef de projets
Gestionnaires & Bailleurs	Gary	CLOSSE	RIVP, Responsable du développement social et urbain en charge de ce projet
	Stéphanie	DUBRAY	RIVP, Gestionnaire en immobilier d'entreprises
	Alexandra	PETROV	PLATEAU URBAIN, Responsable Chapelle Nouvelle
	Jean-Bertrand	POUEY	FULTON
Habitants, SOHO, Associations	Vanessa	ANDRADE	Habitante
	Olivier	ANSART	ASA PNE
	Nabila	BERRICHE	Habitante
	Florian	CLAVEL	Habitant, SOHO

Solène	DELOUVEE	Habitante
Marion	DESFORGES	Habitante
Founé	DIARRA DIOP	Habitante, SOHO
Charlotte	FONT	Structure Plateau Urbain
Valérie	GREVIN	Habitante, SOHO
Gilles	HUEBER	Habitant
Emilie	JOURDAIN	Habitante
Nadia	KHAITER	Habitante
Jérôme	LAZERGES	Cactus Initiatives / ASA PNE
Eric	L'HELGUEN	Habitant
Jean-Michel	METAYER	ASA PNE / Vivre au 93
Régine	MONDION	Habitante, SOHO
Claude	MOSKOWITZ	Habitant
Prune	MOUGEOT	Habitante
Niacko	OUSMANE	Habitant
Sophie	RICHAUD	Habitante
Charlotte	ROMANI	Structure Plateau Urbain
Ricardo	SUANES	ASA PNE
Reynald	VILLAUME	ASA PNE
Julien	WEBER	Structure Plateau Urbain

Diffusion :

- ❖ Aux membres du comité de suivi.

COMITÉ DE SUIVI

L'ordre du jour de la réunion est consacré aux sujets suivants :

- Sûreté du quartier
- Commerces et animation des rez-de-chaussée
 - Questions / réponses
- Evolutions du square, de la rue pierre Mauroy, et de la pelouse arborée
 - Questions / réponses
- Vie de quartier
 - Aménagement et livraison du lot i
 - Avancée des travaux de la rue de la chapelle
 - Communication et événements
 - Questions / réponses échanges

❖ Propos introductifs sur la sûreté dans le quartier

Les échanges débutent avec Kévin HAVET, *adjoint au Maire du 18^e chargé de la sécurité, de la police municipale et de la vie nocturne*. K. HAVET aborde la question de la sûreté dans le quartier et insiste sur la nécessité d'une meilleure prise en charge des consommateurs de drogue tout en soulignant l'importance d'une approche plus approfondie pour aider à sortir de l'addiction.

Il évoque également la collaboration avec la Préfecture de Police pour l'installation de caméras de vidéoprotection, reconnaissant toutefois que celles-ci ne constituent pas la solution ultime, mais représentent un outil supplémentaire pour prévenir, accompagner les forces de l'ordre et suivre les affaires en cas de plaintes.

Deux caméras seront positionnées à Chapelle International, et d'autres sont prévues sur le parvis de l'Arena ainsi que sur la rue de la Chapelle. Il a été précisé que le calendrier n'est pas entre les mains de la Mairie du 18^{ème} arrondissement, c'est la Préfecture de Police qui se charge des études et de l'implantation des caméras. Ces équipements sont néanmoins portés financièrement par la mairie d'arrondissement. Kévin HAVET a réinsisté sur la présence policière aux horaires de sortie d'école pour assurer la sécurité des élèves.

Kévin HAVET mentionne également le problème des taxis clandestins qui perturbent la vie quotidienne des habitants en occupant les espaces publics et les places de stationnement. Une triple action a été mise en place pour contrer ces pratiques :

- la refonte de la porte de la Chapelle qui vise à décourager l'utilisation abusive de l'espace public ;
- la mobilisation de la Police municipale pour verbaliser les contrevenants ;
- le renforcement de l'action de la Police des taxis pour éviter que la Chapelle International ne devienne un lieu de repli pour ces pratiques illégales.

Un participant évoque le lien entre la sûreté et l'entretien des espaces verts, expliquant que des espaces bien entretenus dissuadent les activités indésirables et contribuent à la sécurité générale du quartier.

Kévin HAVET explique que les problèmes de mésusages actuels sont liés à la stagnation au niveau du muret de la rue Pierre Mauroy et que des échanges sont en cours avec Paris Habitat.

Les participants ont exprimé leurs préoccupations concernant le manque d'éclairage dans certaines rues la nuit, notamment la venelle Eva Kotchever, pouvant engendrer des problèmes de sécurité.

Pour pallier à cela, les services des espaces verts ont été sollicités afin de rafraîchir la végétation le long de la rue Eva Kotchever, dans le but de réduire les zones propices à la dissimulation. Une participante a spécifié le caractère très sombre du rond-point de la Chapelle, pointant ainsi un problème d'éclairage public, surtout du côté ouest du rond-point. Bien que des améliorations aient été apportées du côté Est en réponse à des alertes récurrentes, la Mairie du 18^e arrondissement s'engage à étudier de plus près cette problématique. Un autre participant s'est interrogé sur le manque d'éclairage dans la rue en question. Toutefois, il a également souligné l'importance de ne pas trop tailler les arbres, ceux-ci constituant la seule source d'ombre disponible. En réponse à ces préoccupations, la Mairie du 18^e arrondissement s'efforcera d'optimiser l'entretien des végétaux et de veiller au traitement des éventuelles pannes afin de minimiser les troubles causés par le manque éventuel d'éclairage tout en envisageant une étude approfondie de l'éclairage spécifique de cette rue.

Les participants se sont également exprimés sur le sentiment d'insécurité dans les transports en commun. K. HAVET a sollicité Valérie Péresse, présidente de la région Île-de-France, pour renforcer la sécurité dans le tramway. La situation à la station du tramway Porte de la Chapelle est jugée compliquée, surtout pour les femmes allant au travail, confrontées à des personnes consommant des drogues et à une mendicité agressive. Il est crucial de trouver un équilibre entre la réponse sécuritaire et la prise en charge sociale et sanitaire. Il a été souligné le besoin de plus d'effectifs dans le tramway, notamment le matin, en raison du comportement des consommateurs de crack qui n'ont pas un cycle de sommeil conventionnel. Il a été exprimé des doutes quant à l'obtention de ressources supplémentaires dans ce domaine.

Kévin HAVET s'est exprimé sur la salle de repos pour toxicomanes présente à la Porte de la Chapelle. À la suite de travaux majeurs financés par la Ville de Paris et l'État, l'entrée de la salle de repos a été repositionnée. Cependant,

cet emplacement nouvellement choisi, sur le boulevard Ney, suscite quelques réserves quant à sa pertinence. Des efforts sont déployés pour résoudre les problèmes de stagnation dans les environs des boulevards Ney et des Maréchaux en collaboration avec la Police municipale, le commissariat du 18^e arrondissement et l'association Aurore, bien que cette dernière rencontre des difficultés de recrutement à la suite de l'extension de ses horaires. Malgré ces défis, une amélioration est notée dans la gestion intérieure de la salle, grâce à une meilleure coordination avec les effectifs de la Police nationale et à l'élévation des compétences de certains travailleurs sociaux d'Aurore.

En conclusion, Kévin HAVET a mis l'accent sur l'importance d'une vigilance continue concernant les aménagements urbains et la sûreté, dans le but de garantir un environnement sûr et agréable pour les habitants.

❖ Commercialisation des socles

Stéphanie DUBRAY, *responsable gestion et commercialisation des SOHO (Small Office Home Office) de la RIVP (Régie Immobilière de la Ville de Paris)*, est venue faire état des attributions des derniers SOHO. Pour rappel, il s'agit de quatre ensembles en pieds d'immeubles (lots E, F, G, H), comprenant à la fois des logements et des locaux d'activité. L'objectif est de dynamiser le quartier en incitant les personnes travaillant dans ces locaux à vivre sur place. Il s'agit d'environ soixante lots au total.

Concernant les occupations :

- lot E : l'occupation est de 85%. Un local s'est libéré, une association d'insertion sociale envisage de le reprendre ;
- lot F : l'occupation est à 57%. Parmi les nouveautés, on note l'agrandissement d'une agence d'architecture et le déplacement de Vergers Urbains, implanté via Plateau Urbain et localisé initialement sur le lot G ;
- lot G : l'occupation est de 100%. Il est à souligner l'ouverture récente d'une boulangerie. Diverses structures sont implantées via Plateau Urbain qui occupe la quasi-totalité de ce lot, à part deux structures préexistantes ;
- lot H : L'occupation est de 26%, un fleuriste, un studio de danse, FS Développement (bureau de la franchise BOHEBON) et un atelier de couture sont présents. Le fleuriste est ouvert, mais il ne vend qu'aux entreprises et en ligne, notamment pour des événements.

Au global, le taux d'occupation des SOHO est de 67%, avec une probable baisse qui sera engendrée lors du départ de Plateau Urbain. Plateau Urbain et la RIVP travaillent néanmoins avec les structures présentes pour faciliter leur maintien dans les lieux à long terme.

Un participant a évoqué le fonctionnement des instances d'attribution et demande qui sont les membres des commissions. Stéphanie DUBRAY indique que le comité de sélection est composé d'associations de riverains, de la mairie du 18^e arrondissement, de la Ville de Paris, de la RIVP, d'Espaces Ferroviaires et récemment de la Caisse des dépôts et consignations. Le participant demande pourquoi les nouveaux habitants de Chapelle ne font pas partis de ce comité. S. DUBRAY indique que pour ce faire, il est nécessaire que les habitants du quartier se structurent en association et aient des représentants légitimes.

Une participante s'interroge sur le manque de commerces de proximité dans le quartier. La RIVP exprime ses difficultés malgré la publicité faite pour attirer les professions médicales et les commerces locaux, notamment un supermarché. Cependant la faible zone de chalandise rend l'accueil de ce genre de prospect compliqué. Mario GONZALEZ, *adjoint au Maire du 18e chargé de l'urbanisme et du logement*, précise que l'idée première des SOHO était d'allier locaux d'activité et logement. L'objectif est d'accueillir des professions diversifiées : des activités sociales, artistiques et artisanales. Mario GONZALEZ décrit le principe comme étant identique au fonctionnement lors de l'époque haussmannienne, où les locaux de travail étaient au rez-de-chaussée, avec des professionnels habitant juste au-dessus de leur bureau, comme pour les artisans. L'occupation des SOHO, à hauteur de 67% reste encourageante même si elle n'est pas pérenne dans le cas des sous-locataires de Plateau Urbain.

Une participante s'exprime sur la suite donnée au départ de Plateau Urbain. La RIVP répond que le départ des structures issues de Plateau Urbain réduira l'occupation à 50%, et constitue un défi que la RIVP prépare actuellement. Cependant, la configuration actuelle des espaces (surfaces, aspects techniques, etc) limite la possibilité d'accueillir certains types de commerces, notamment les supermarchés. Malgré cela, la RIVP s'efforce de

rendre l'offre commerciale aussi diversifiée et ouverte que possible pour le quartier, tout en prenant en compte ces caractéristiques. Initialement, les espaces étaient conçus avec une moyenne de 60 m² par lot, mais la majorité de ces espaces ne sont pas spécifiquement dédiés au commerce au sens traditionnel, mais plutôt à des activités professionnelles ou des établissements recevant du public, ce qui présente des particularités en termes d'utilisation et de consommation.

Une participante s'exprime sur le fait que les logements ne sont pas toujours utilisés comme lieu de vie par les occupants. La RIVP répond qu'il y a en effet des structures qui ont opté pour la location des locaux sans nécessairement utiliser les logements associés. Cela peut poser la question d'un usage différent de ces appartements mais pas nécessairement d'un mésusage.

Une participante estime que le manque d'attractivité des SOHO peut aussi être lié à un loyer trop important. La RIVP répond que le loyer a été établi et fixé lors de la commercialisation du premier lot (lot E) en 2019. Depuis lors, il n'a pas été révisé ni augmenté. Un effort considérable a été fait pour maintenir le loyer commercial stable au cours des trois premières années.

Léa BALAGE EL MARIKY, *adjointe au Maire du 18e chargée de la vie associative, de l'alimentation durable, des circuits courts et des repas scolaires*, évoque les défis d'investir dans des locaux non aménagés nécessitant d'importants travaux pour démarrer une activité. Elle souligne les différents outils mis à disposition par la Ville de Paris pour accompagner les entreprises dans cette démarche, notamment en cherchant des financements adaptés avec des partenaires de l'économie sociale et solidaire tels que Paris Initiative Entreprise. Ces aides visent à éviter des prêts bancaires classiques qui pourraient mettre les entreprises en difficulté.

❖ Animation du Lab' Chapelle

Gary CLOSSE, *responsable RIVP du développement social et urbain en charge de ce projet*, présente les actions réalisées. La collaboration avec Plateau Urbain, représenté par Alexandra PETROV, *responsable Chapelle Nouvelle*, et l'association Activ'18 vise à dynamiser le quartier Chapelle International en proposant une variété d'activités et de services. Cette initiative est centrée sur l'amélioration de l'attractivité sociale et la création de liens pour les habitants. Le local du Lab' Chapelle est pensé pour accueillir des distributions alimentaires impliquant des bénévoles étudiants, des cafés pour les parents, des espaces pour les associations de locataires, des ateliers ludiques et créatifs (pâtisserie, peinture, jeux de société...) et autres permanences le tout en coordination avec Activ'18 et Les Eclaireurs.

Activ'18 est présente quotidiennement sur place. Leur mission englobe l'accueil du public, la communication sur le local, la gestion logistique, l'administration du local et le soutien aux acteurs locaux. La RIVP négocie avec Activ'18 pour étendre les interventions, en particulier les samedis, avec des collectes alimentaires et d'autres activités. Le programme hebdomadaire inclut du soutien scolaire pour le collège et le primaire via l'association AFEV.

En plus des permanences d'écrivains publics numériques, la mairie mobile propose également son assistance pour des démarches administratives. Un volet alimentation est mis en place avec des colis alimentaires et des marchés de fruits et légumes. Il y a également un souhait de mettre en place des marchés de produits locaux avec l'association La Charette, le vendredi soir de 18h à 20h. Des ateliers enfants / parentalité, des activités sportives et d'autres suggestions sont également les bienvenus pour enrichir le programme.

Les inscriptions pour les activités ont été un succès lors des portes ouvertes du 6 octobre dernier. C'était un moment convivial et inclusif où des habitants de divers horizons ont participé, montrant l'intérêt pour ces initiatives. Gary CLOSSE espère que ces moments se renouvelleront lors de prochains ateliers, comme celui dédié à la pâtisserie, organisé deux fois par mois les mardis soir.

Une participante souhaite savoir s'il serait envisageable de découvrir les activités des habitants de SOHO en organisant une exposition de leurs réalisations dans l'espace du Lab' Chapelle. La RIVP indique qu'il est possible d'envisager une exposition des travaux des SOHO et des structures issues de Plateau Urbain au Lab' Chapelle dans la mesure où elles ne revêtent pas un but commercial. Ce genre d'initiative favorise la mise en valeur des talents et des créations locales. Organiser une exposition des travaux des habitants peut contribuer à renforcer le tissu social en mettant en avant la diversité artistique et créative de la communauté.

Mario GONZALEZ tient à rappeler que ce local répond à une demande spécifique de la mairie du 18^e arrondissement, que la RIVP a accepté de le mettre en place à ses seuls frais. La Mairie du 18^e souhaite une coopération et une participation avec d'autres partenaires afin qu'ils contribuent également au maintien de ce local.

Une participante fait remonter l'information que la Ville de Paris a facturé un droit d'occupation de l'espace public lors du marché de Noël tenu l'an dernier. Aurélie FISCHER, *chargée de l'urbanisme, du commerce, de l'artisanat, de l'économie sociale et solidaire ainsi que de l'Europe au sein du Cabinet d'Eric Lejoindre*, maire du 18^e arrondissement, précise que seules les associations bénéficient d'une exonération.

Un participant a posé la question de la prolongation du vendeur de légumes chaque vendredi. Gary CLOSSE répond que La charrette des 4 Saisons, située dans le quartier de Chapelle Evangile, rencontre des difficultés à maintenir cette activité. Des pourparlers sont en cours pour établir une présence mensuelle, mais la fréquence dépendra du succès initial. Si l'opération rencontre un bon accueil, une présence hebdomadaire pourrait être envisagée.

Léa BALAGE EL MARIKY souligne qu'il existe des défis pour les associations et les structures liées à l'alimentation durable dans le 18^e arrondissement. Ces organisations rencontrent des difficultés en raison d'une baisse des achats de produits bio et durables pour des raisons économiques, ce qui impacte la qualité des aliments disponibles. Elle évoque des solutions telles que les paniers AMAP qui ont été discutées lors du Conseil de quartier, exprimant le besoin d'avoir plus de points de distribution dans le quartier. Elle encourage également les habitants à exprimer leurs besoins pour le local. Si une distribution mensuelle ne suffit pas, elle propose d'organiser des AMAP de façon régulière dans ce lieu. Elle suggère la collaboration avec la mairie du 18^e et d'autres structures locales pour des distributions plus fréquentes, soulignant l'importance de répondre aux besoins des habitants. Elle propose de lancer la discussion sur les attentes des résidents dès maintenant.

Un participant met en avant des initiatives positives de Plateau Urbain, et notamment de l'importance de la communication via le compte Instagram "Chapelle Nouvelle". Il propose de rendre les activités des associations plus accessibles en affichant une liste sur la page et en renforçant la visibilité du local à la fois physiquement et sur les réseaux sociaux.

Gary CLOSSE envisage l'utilisation d'une newsletter ou d'un système d'information via WhatsApp accessible à l'aide d'un QR code pour améliorer la communication sur les programmations mensuelles et multiplier les canaux de diffusion.

❖ **Commercialisation des bureaux**

A la suite d'une question d'un participant, Jean-Bertrand POUHEY de la Société FULTON vient présenter les avancées en matière de commercialisation des lots de bureaux. Il mentionne que le propriétaire est Normandie Capital et qu'il y a deux immeubles : Tribeca, d'une superficie d'environ 14 000 m², et un autre, Kara, de 20 000 m². La commercialisation actuelle concerne des plateaux de grande taille, certains de 2500 m², d'autres de 1000 m², avec des négociations en cours, notamment avec la DIE (Direction de l'Immobilier de l'État).

FULTON commercialise également, en bail dérogatoire et sur des courtes périodes, des plateaux lors de certains événements comme les fashion week.

En prévision des Jeux Olympiques et Paralympiques, FULTON explore également des options pour des locations de bureaux à court terme destinées à des locataires tels que de grandes marques accompagnant les sportifs ou des médias. Pour FULTON, le véritable point de départ réside dans la transformation réelle du quartier dans son ensemble et notamment la mise en service de l'Arena II. FULTON ne se dit pas particulièrement inquiet concernant l'aspect commercial du quartier.

Un participant soulève la question de la commercialisation de l'espace commercial au rez-de-chaussée du lot C. Jean Bertrand POUHEY indique que FULTON a besoin de connaître le ou les occupants des plateaux de bureaux avant de valider l'occupant du local commercial en RDC.

JB POUHEY partage des nouvelles positives concernant la surveillance nocturne du gardien. Un problème au 8^{ème} étage a été signalé par mail concernant l'éclairage qui se serait déclenché. Il mentionne que les plateaux sont

normalement éclairés a minima pour des raisons de sécurité, mais la nuit, les rondes du gardien allument automatiquement les étages.

Un participant pose la question des mésusages liés à l'assise sur le boulevard des Maréchaux. JB. POUÉY explique que ce muret est sur le domaine public.

❖ **Evolutions du square, de la rue Pierre Mauroy, et de la pelouse arborée**

Gustave PIQUET, *chef de projet Aménagement au sein d'ESPACES FERROVIAIRES*, revient sur les campagnes de sondages effectuées via l'étude QUICIT. Il y a deux ans, des campagnes de sondage ont été menées durant plusieurs jours pour interroger les usagers des espaces publics. Au total, six campagnes d'une durée de 3 à 4 jours ont permis de recueillir les avis de 1 533 répondants (habitants et usagers) sur l'utilisation des espaces publics et les pistes d'améliorations possibles.

Jacques LONGO, *chef de projet Aménagement au sein d'ESPACES FERROVIAIRES*, explique que les résultats de cette campagne ont joué un rôle essentiel dans la mise en place et la définition d'axes d'amélioration pour l'aménagement de trois espaces au sein du projet urbain : la promenade plantée, le square et la pelouse arborée.

- **Concernant la promenade plantée de la rue Pierre Mauroy**, les modifications prévues incluent une transformation de la chaussée en passant de double sens à sens unique. Cela permettra d'élargir la promenade plantée, offrant ainsi une augmentation de la végétation avec la plantation d'une vingtaine d'arbres supplémentaires, une diversification des mobiliers des placettes pour permettre une polyvalence des usages et ainsi éviter les possibles mésusages et le réaménagement des stationnements.

Par ailleurs, des changements dans la configuration des stationnements, tels que l'ajout d'arceaux pour vélos, d'une station vélib', d'une station Belib' et de places de livraison supplémentaires, sont envisagés pour répondre aux demandes des usagers et commerçants.

Une consultation avec les habitants et usagers sera également lancée en 2024 pour recueillir leurs avis et besoins concernant la programmation des placettes, en lien étroit avec la mairie d'arrondissement et les services de la Ville

- **La pelouse arborée** a été revue avec des zones de fauchage différenciées, favorisant la biodiversité. Jacques LONGO explique qu'une collaboration avec la Ville de Paris et Paris & Métropole Aménagement a permis d'harmoniser l'aménagement des espaces publics, évitant ainsi la coexistence de deux projets urbains distincts, la rue de la Chapelle et de Chapelle International. Un travail a été réalisé pour relier ces deux espaces via la mise en place d'un plateau.

- **Concernant le Square du 21 avril 1944**, des améliorations sont prévues telles que la mise en place d'un auvent pour répondre aux besoins d'ombre, l'augmentation de la végétation, l'ajout de mobilier urbain et la modification de l'aire de jeux. Sur le parvis du square, six arbres supplémentaires viendront s'ajouter aux arbres déjà plantés, élargissant ainsi l'espace et augmentant la végétation en dehors du square.

Gustave PIQUET explique que l'aménagement du square est repensé : de nouveaux espaces sont intégrés au sein de différentes alcôves offrant de nouvelles ambiances et usages. ESPACES FERROVIAIRES souhaite installer de nouveaux jeux pour enfants de différents âges, des jeux de grimpe en forme d'animaux, ainsi que des aires de jeux pour les plus âgés, répondant ainsi à des demandes spécifiques issues de l'étude QUICIT.

Il a été également ajouté un auvent avec brumisation pour rafraîchir l'espace public, une table, une scène et une fontaine. La scène comprendra désormais une borne foraine pour répondre aux besoins des associations lors d'événements.

Gilles MÉNÈDE, *adjoint au Maire du 18e chargé des espaces verts et affaires funéraires, de la nature en ville, de la végétalisation de l'espace public*, est intervenu pour expliquer que ce projet a été conçu en coopération avec les services de la Ville et notamment du service des espaces verts. Il a souligné que les problèmes avaient bien été identifiés, notamment le manque de végétation sur la partie gauche du square, les jeux inappropriés pour les enfants

par temps chaud. Les ajustements prévus incluent davantage de végétation, la plantation de nouveaux arbres, l'ajout de brumisateurs et de fontaines pour faire face aux effets du réchauffement climatique.

Jacques LONGO précise le calendrier prévisionnel des travaux : les modifications portant sur la rue Pierre Mauroy, la promenade plantée et le square seront traitées en priorité, à partir de février 2024. La pelouse arborée sera réalisée en dernier, entre septembre et décembre 2024. Concernant le square, ESPACES FERROVIAIRES indique que les travaux liés à cet espace nécessitent de le fermer totalement. ESPACES FERROVIAIRES prévoit de collaborer avec les entreprises afin de limiter autant que possible la fermeture du square, en évitant notamment les périodes de vacances scolaires, entre autres, pour minimiser au maximum les désagréments et permettre aux résidents et aux enfants de continuer d'en profiter.

Un participant demande quand sera livré l'équipement culturel. Jacques LONGO précise que l'équipement culturel ouvrira pour la fin de l'année 2023 et le reste des commerces et des logements pour 2024 (voir partie dédiée en page 12)

Un résident demande quelle est la catégorie d'âge des équipements de jeux pour enfants et s'il y a des installations adaptées aux tout-petits de 0 à 3 ans. Gustave PIQUET précise que les jeux sont conçus pour les enfants de 3 à 12 ans et plus, mais qu'actuellement, aucun équipement spécifique n'est prévu pour les tout-petits.

Un résident demande pourquoi il n'a pas été pris en compte des jeux pour les enfants en bas-âge. David LUCAS, *Directeur Aménagement Ile-de-France d'Espaces Ferroviaires*, indique que le sondage QUCIT effectué auprès des usagers présents a donné des résultats tangibles reflétant leurs points de vue. Il est difficile d'intégrer des équipements de jeu adaptés à tous les groupes d'âge dans un même square en raison des possibles conflits entre eux. Cette difficulté nécessite souvent de faire un choix en privilégiant un groupe spécifique, au détriment d'autres. Néanmoins, D. LUCAS souhaite mettre en exergue que ce qui est présenté ici ne se résume pas à une simple approche technocratique, mais découle des données concrètes émanant d'une méthodologie partagée entre les différentes parties prenantes du projet.

Une participante pose la question du sens de circulation de la rue Pierre Mauroy et s'inquiète du risque de raccourci pour les usagers venant du centre de Paris et voulant se diriger en direction de la Porte de la Chapelle. Jacques LONGO apporte des éclaircissements :

- La rue des Cheminots, à l'issue des aménagements, passera en double sens mais le stationnement longitudinal côté venelle sera supprimé. Il est à noter que le fonctionnement actuel de la rue des Cheminots, qui correspondra à celui projeté de la rue Pierre Mauroy, n'est pas utilisé ou détourné en l'état comme un raccourci.
- La rue Pierre Mauroy est en sens unique dans le sens du rond-point de la Chapelle jusqu'au Boulevard Ney.
- Le court tronçon entre la rue des cheminots et le Boulevard Ney est en double sens.

Une participante demande quels sont les usages prévus sur la pelouse arborée. G. MÉNÈDE souligne que la Mairie du 18^e arrondissement sera très attentive aux divers usages et potentielles utilisations inappropriées de cette pelouse ouverte. La Mairie se dit à l'écoute des résidents pour envisager dans un second temps, par exemple, la mise en place de jardins partagés. Des détails supplémentaires à ce sujet seront fournis ultérieurement.

Par ailleurs, Gilles MÉNÈDE rappelle que la pelouse est en retrait de la Porte de la Chapelle et que l'arrivée de l'équipement culturel apportera de nouvelles possibilités d'utilisation de cet espace. Actuellement, il existe une sensation de séparation car la pelouse arborée se trouve derrière des palissades de chantier. Elle est légèrement en contrebas par rapport au niveau de la rue principale. Le nouvel équipement sera destiné à des activités culturelles en journée, et accueillera le soir des associations, attirant ainsi un grand nombre de visiteurs à cet endroit.

Un participant évoque la possibilité d'un caniparc en cas de mésusage sur la pelouse arborée. Gilles MÉNÈDE souligne que l'implantation d'un caniparc a été envisagée, et qu'il existe actuellement deux caniparcs dans le 18^e arrondissement, l'un au Square Nadar et l'autre au jardin d'Éole. On constate qu'il y a effectivement un manque sur l'arrondissement afin de répondre à la forte demande des propriétaires de chiens. Cependant, le caniparc du Square Nadar, créé en mars 2020, a dû faire face à des problèmes de nuisances sonores signalées par des riverains. Les horaires ont été ajustés pour satisfaire les besoins des riverains. L'exemple du jardin d'Éole, inauguré à l'été 2021,

montre qu'un emplacement plus éloigné des habitations, comme celui-ci, minimise les problèmes de voisinage liés aux aboiements des chiens. L'idée d'installer un caniparc dans un endroit proche d'un équipement culturel et de nombreux logements a été écartée en raison des contraintes potentielles avec les résidents et l'environnement. Il est souligné que la recherche d'emplacements pour de futurs caniparcs est en cours. L'objectif est d'ouvrir deux à trois nouveaux espaces dans les trois prochaines années, privilégiant des endroits éloignés des habitations, que ce soit dans des espaces verts ou sur l'espace public. Des études ont été entreprises du côté de la porte Saint-Ouen et de la rue Louis Pasteur pour évaluer de potentielles localisations.

Un participant fait remarquer qu'un espace potager était initialement prévu sur le toit de l'hôtel logistique. En réponse à ce participant, Gilles MÉNÈDE précise que la mairie du 18^e arrondissement travaille activement avec Cultivate pour faciliter son intégration dans le quartier. Une réunion s'est tenue le 24 octobre dernier, rassemblant les services du cabinet du maire du 18^e et de la Ville en présence de Cultivate. Bien que les échanges avec Cultivate soient complexes, cette structure s'est engagée à recevoir des écoles du quartier ainsi que d'autres établissements pour des visites de leur site, prévues sous forme de sessions à partir du printemps prochain. Cette avancée concrète témoigne des progrès réalisés dans le cadre de ce partenariat avec Cultivate. Il est également rappelé que la convention signée avec cette structure n'impose aucune obligation d'ouverture au public.

Le participant souligne que la Ville de Paris n'a pas réussi à faire respecter l'engagement pris lors de la sélection de Cultivate, via Parisculteurs. L'intégration dans le quartier et l'accueil du public étaient prévus. Cela signifiait que le public pouvait accéder à la terrasse de l'hôtel logistique pour développer un projet incluant une épicerie éthique et des jardins partagés. Cependant, ces éléments n'ont pas été réalisés, ce qui constitue une non-conformité vis-à-vis de leurs différents engagements. Cette situation est jugée très insatisfaisante par le participant qui envisage de demander un rendez-vous au maire du 18^e arrondissement.

Une participante pose la question de la présence d'un gardien dans le square du 21 avril 1944. Gilles MÉNÈDE répond qu'il n'y aura pas de gardien dans le square, comme c'est le cas pour l'ensemble des parcs du 18^e arrondissement, à l'exception notable du parc Chapelle Charbon. Cependant, tous les parcs et jardins sont ouverts le matin par les services des espaces verts et fermés le soir par les services de la police municipale. Il est à noter que ces derniers sont responsables de cette opération de fermeture.

Une participante pose la question de l'éclairage dans le square notamment pour les associations puisqu'à la nuit tombée, le square est sombre. Jacques LONGO précise que, dans les parcs et jardins de la Ville de Paris, l'éclairage des espaces verts n'est pas pratiqué afin de ne pas perturber le cycle naturel de la faune et de la flore. Par conséquent, lorsqu'il y a des événements tels que des marchés de Noël, il est nécessaire de prévoir un éclairage supplémentaire adapté.

❖ **Aménagement et livraison du lot I**

Jacques LONGO fournit des détails concernant l'équipement culturel dont la livraison est prévue par LEGENDRE IMMOBILIER d'ici la fin de l'année 2023, avec une ouverture au public programmée pour 2024. Par la suite, l'opérateur livrera à horizon avril 2024 74 logements et des commerces. Cette approche en deux étapes a permis d'initier les travaux d'aménagement des alentours de l'équipement culturel sur une partie de la rue Mado Morin, entre le lot H et le lot I. Ensuite, à partir du début de l'année 2024, l'aménagement s'étendra au reste du lot I, incluant la zone longeant la rue des Cheminots et les deux autres façades afin de créer les abords des cellules commerciales et des halls d'accès de l'immeuble.

Concernant la commercialisation du socle, le promoteur immobilier a trouvé un opérateur pour une auberge de jeunesse réservée aux femmes, nommée Hostelle, une structure déjà présente à Barcelone, Amsterdam et Londres. Il s'agira d'une auberge d'une centaine de chambres, dont le lobby s'ouvrira sur la rue Mado Morin et occupera une partie du premier niveau du socle. En outre, à proximité de l'équipement culturel, un commerce de 60m² s'installera directement sur la rue des Cheminots, en face de la pelouse arborée et dans le prolongement du rond-point. Il s'agira d'un traiteur qui accueillera également un petit espace épicerie

Mario GONZALEZ, *adjoint au Maire du 18e chargé de l'urbanisme et du logement*, prend la parole pour préciser qu'un commerce alimentaire a été priorisé en accord avec les diverses requêtes des comités de suivi. Parmi les demandes, une recherche particulière a été faite pour l'installation d'un supermarché ou d'une offre alimentaire. M.

GONZALEZ précise qu'aucune chaîne n'a donné suite, et la dernière tentative, notamment avec Intermarché, a été infructueuse. La raison principale avancée par les différentes enseignes sollicitées est le manque de clientèle suffisante, jugeant l'entreprise trop risquée. Par ailleurs, Mario GONZALEZ explique qu'il a été impératif de procéder rapidement à la commercialisation pour éviter que des locaux ne restent inoccupés. C'est ainsi que des accords ont été conclus avec un traiteur et l'auberge de jeunesse Hostelle. Cependant, le local restant suscite une grande vigilance. Il est désormais clair que ce type de local ne pourra accueillir un supermarché, mais la Mairie du 18^e arrondissement cherche toujours à favoriser autant que possible une offre alimentaire.

Une participante demande s'il y a également une recherche sur l'implantation d'une structure médicale. Mario GONZALEZ répond que sur le volet médical, un effort considérable est déployé. La RIVP travaille activement sur cette question, où l'adaptation des locaux pose un défi majeur. Il apparaît que les locaux disponibles actuellement ne sont pas idéalement adaptés, voire très difficiles à adapter, notamment pour les structures médicales nécessitant une surface financière conséquente pour s'installer sur une superficie de 60 m². La responsable de la santé à la mairie, ainsi que la RIVP, sont engagées sur ce dossier. La mairie du 18^e arrondissement, conjointement avec ses partenaires de la Ville de Paris dont l'ARS, concentre tous ses efforts pour dénicher une offre adéquate. Cependant, cela requiert également de trouver les praticiens intéressés et de les accompagner dans leur installation. Des tentatives antérieures ont été faites dans ce sens, mais ont malheureusement échoué en raison de l'incompatibilité des locaux disponibles.

Un participant demande quelle sera la programmation prévue au sein de l'équipement culturel. Mario GONZALEZ répond que le représentant de la Direction des Affaires Culturelles (DAC) n'a pas pu se libérer mais il y a quelques informations qu'il souhaitait transmettre concernant cet espace :

- cet équipement culturel est conçu pour promouvoir les pratiques artistiques, en mettant notamment à disposition des salles, comblant ainsi le manque d'espaces de répétition pour les compagnies artistiques amateurs à Paris.
- ce lieu disposera de cinq salles au total : trois dédiées aux arts plastiques et deux aux arts vivants. La DAC, en collaboration avec la Mairie du 18^e arrondissement, est en train de finaliser l'organisation des plages horaires et de déterminer les bénéficiaires de ces créneaux.
- pour l'ouverture, une période de rodage est prévue jusqu'à décembre 2024. Ce sera une phase expérimentale pour ajuster le fonctionnement de cette structure innovante, répondant à une forte demande, mais nécessitant une adaptation de la part de la DAC. Ce nouvel équipement diffère des conservatoires, nécessitant donc une organisation adaptée.

La finalité est de faire de cet équipement culturel un lieu attractif. Il est attendu qu'il ne soit pas seulement un espace pour Chapelle International, mais également un lieu qui attirera d'autres artistes du 18^e arrondissement, renforçant ainsi l'attractivité de la zone. La Ville de Paris croit en son potentiel et en la forte demande, exprimant ainsi sa confiance quant à son bon fonctionnement.

Une participante pose la question de l'utilisation pour les habitants du quartier et des conditions tarifaires pour utiliser ces salles. M. GONZALEZ a expliqué qu'il ne pouvait répondre spécifiquement à cette question sur la politique tarifaire, mais a souligné que la Ville de Paris maintient une politique cohérente concernant l'application des tarifs pour les services offerts. Cette politique est souvent liée aux revenus des usagers, adaptée en fonction des services municipaux fournis. Il est probable que cette approche soit appliquée dans le cadre de l'établissement en question, qui sera ouvert aux associations. Par conséquent, des tarifs spécifiques et adaptés pourraient être prévus pour ces associations. Il a également ajouté que la Ville de Paris fournit des efforts considérables pour ne pas restreindre l'accès à ses équipements à ceux ayant les moyens financiers les plus élevés.

❖ **Avancée des travaux rue de la Chapelle**

Gislain GUIDONI, *chargé de mission pour la transformation de l'espace public, la voirie, les mobilités et la propreté au sein du cabinet du maire du 18^e arrondissement*, a expliqué la modification de la rue de la Chapelle. Il a mentionné que la zone est actuellement en sens unique depuis 2021 et le restera par la suite. Il a souligné que depuis la porte de La Chapelle, les véhicules peuvent circuler jusqu'à la rue Boucry, mais doivent ensuite quitter le quartier. Il a précisé que des travaux en cours sur la rue Marx Dormoy consistent à créer une piste cyclable bidirectionnelle entre la rue Ordener et la place de la Chapelle, avec des enrobés réalisés pendant les vacances de la Toussaint.

Concernant la partie sud de la rue de la Chapelle, les travaux se concentrent actuellement autour de l'impasse de la Chapelle pour achever la piste cyclable bidirectionnelle d'ici le début de l'année 2024. En janvier, les trottoirs seront également aménagés. Les éclairages ont été rénovés pour se conformer aux normes énergétiques actuelles. Il a souligné que l'objectif est de terminer les travaux de la rue de la Chapelle d'ici avril 2024. Les travaux à venir, de la rue du Pré à la rue Queneau, commenceront fin novembre et dureront jusqu'au printemps 2024 et permettent de créer une large promenade piétonne. Ils engloberont également des plantations d'arbres dès cet hiver. Il a ajouté que les travaux devant le Franprix seront achevés en janvier, ceux du passage du Gué en mars, et le réaménagement de la rue du Pré commencera fin novembre et se terminera en avril, incluant la création d'un plateau unique et la mise en place de mobilier pour empêcher le stationnement sauvage.

Pour la porte de la Chapelle, les travaux sont presque terminés du côté de la future Arena II et du terminus du futur bus 38. Le chantier a lieu actuellement côté déchetterie afin de réaménager les espaces urbains. La gare routière est achevée et attend la finition des bâtiments pour les conducteurs avant que le bus 38 ne soit prolongé, bien que la date exacte ne soit pas encore définie par la RATP.

Un participant pose la question d'éventuels changements de sens de circulation sur la rue de la Chapelle. Gislain GUIDONI, précise que la zone est déjà configurée en sens unique. Il a expliqué qu'il est possible de circuler uniquement en entrant depuis la Porte de La Chapelle jusqu'à la Rue Boucry, après quoi les véhicules doivent quitter le quartier. Cette disposition est déjà en vigueur et les travaux en cours ne modifient pas cette configuration. Selon ses dires, cette mesure est en place depuis l'année 2021, mais difficilement respectée.

Un participant demande si les fontaines qui se trouvaient sur la Porte de la Chapelle seront réinstallées. Gislain GUIDONI explique que les fontaines mascarons ne seront pas remises en place. En revanche, il est prévu d'avoir quatre fontaines de type Wallace sur la rue de la Chapelle ainsi qu'une fontaine brumisatrice devant la future Arena II.

Un intervenant souligne l'absence d'éclairage actuellement sur toute la partie ouest du rond-point de la Chapelle. Mario GONZALEZ explique qu'une révision de l'éclairage sera effectuée en lien avec le service de voirie pour ajuster temporairement l'éclairage en fonction des travaux, en veillant à une meilleure luminosité et à dévier les chemins piétons vers les zones éclairées.

Une intervenante pose la question de l'installation de jeux pour enfants. Mario GONZALEZ explique qu'il est prévu l'installation de quelques équipements sportifs entre la rue du Pré et la rue Raymond-Queneau afin de promouvoir les pratiques sportives. Par ailleurs, aucune disposition n'a été prise pour les enfants jusqu'à présent.

Un participant met en évidence le fait que les feux tricolores ne sont pas fonctionnels. Mario GONZALEZ explique que les feux sur la rue Max Dormoy sont effectivement défectueux. Cela est due à un problème d'alimentation d'un mât provisoire qui sera résolu d'ici lundi 20 novembre au plus tard.

Une participante souligne que ces aménagements sont positifs pour le quartier.

Un participant souligne que la bouche de métro de Porte de la Chapelle n'est plus assez dimensionnée. La question des flux les soirs de spectacle se pose.

Mario GONZALEZ mentionne qu'il a discuté de la question de la sortie de métro et a échangé à ce sujet avec le maire du 18^e arrondissement, prévoyant une rencontre avec Emmanuel GREGOIRE, le premier adjoint, ainsi qu'avec Monsieur Jean CASTEX, *Président-directeur général du groupe RATP*. Cette rencontre aura lieu en début d'année 2024.

Deux autres projets sont évoqués par Mario GONZALEZ :

- Le chantier de prolongement du tramway des Maréchaux, de la porte d'Asnières à la porte Dauphine, entre dans sa dernière ligne droite pour une mise en service du nouveau tronçon en avril prochain.
- Le projet de prolongement du tram T8 qui vise à renforcer les liens entre le nord parisien et le département de la Seine Saint-Denis. Long de 5,5 km, le futur tramway reliera Saint-Denis Porte de Paris à la Gare Paris Rosa-Parks en moins de 30 minutes. Il devrait être en service en 2030, l'enquête publique débutant en 2024.

En revanche, les nouvelles rames de type MF19 adaptées à l'accroissement des besoins de transports sur la ligne 12 du métro seront mises en service qu'en 2028.

❖ **Communication et évènements**

Gustave PIQUET mentionne que le nouveau livret d'accueil a été distribué dans les boîtes aux lettres. Ce livret présente le quartier et cherche et les aménagements entrepris. Ce livret retrace l'historique du quartier et contient diverses informations utiles. Il est également possible de se procurer ce livret pour ceux qui ne l'auraient pas reçu et qui souhaitent le consulter.

Un participant ajoute que le premier match de Basket est prévu pour le 11 février à l'Arena II contre Saint-Quentin.

Gustave PIQUET ajoute que l'espace projet d'ESPACES FERROVIAIRES sera réaménagé début 2024 pour mieux accueillir des visiteurs.

Gustave Piquet souligne également que la communication se poursuit via les réseaux sociaux. Chapelle International dispose d'une page Instagram @chappelleinternational où sont mis en valeur les événements et les activités se déroulant dans le quartier à travers des photos et des capsules vidéo. Le public est invité à consulter le compte Instagram pour découvrir ces contenus. De plus, des informations provenant du Lab' Chapelle, de Chapelle Nouvelle de la RIVP y sont relayées.

❖ **Création d'une amicale et transformation des Comités de Suivi**

Mario GONZALEZ relaie une demande des différents partenaires visant à créer une association amicale des habitants de Chapelle International. Il souligne qu'il existe déjà des amicales de locataires ayant pour fonction d'établir un lien avec leur bailleur, mais qui se concentrent davantage sur la vie d'un immeuble plutôt que sur celle du quartier. Il évoque la possibilité de créer une association de quartiers, à l'instar de certains autres quartiers, pour animer les futures discussions, notamment sur des sujets comme l'utilisation de la pelouse et d'autres questions relatives à la vie du quartier.

Mario GONZALEZ exprime l'idée d'orienter l'évolution de ce comité de suivi vers une association prenant en charge, d'une certaine manière, la continuité de l'animation. Désormais, la mairie assurera l'organisation de ces comités de suivi. Cependant, l'objectif est que les résidents prennent progressivement en main l'animation de leur quartier, tout en continuant à bénéficier du soutien de la mairie d'arrondissement. M. GONZALEZ s'engage à ce que lors du prochain comité de suivi la priorité soit l'organisation des habitants et la création de cette association.

Mario GONZALEZ exprime sa gratitude envers ESPACES FERROVIAIRES pour avoir orchestré les comités de suivi qui ont accueilli et accompagné les riverains et les habitants du quartier. Il remercie chaleureusement les interlocuteurs pour le travail accompli.